

Présidence française de l'Union européenne

Conférence :

« Comparaison internationale des systèmes éducatifs : un modèle européen ? »

Paris, les 13 et 14 novembre 2008

Conclusions de la Présidence sur la typologie et le classement des établissements d'enseignement supérieur : l'approche européenne

Établir des comparaisons quantitatives et qualitatives axées sur les besoins des parties prenantes au niveau européen

À l'heure où la mobilité des personnes et des idées ne cesse de s'accélérer, l'Europe doit faire face à un enjeu majeur : faire de son extraordinaire diversité linguistique, éducative et culturelle, une source unique d'enrichissement mutuel et d'ouverture d'esprit. Comme le préconise la stratégie de Lisbonne, ce n'est qu'à travers la mise en valeur de sa diversité et l'union de ses forces que l'Europe sera à même de créer l'Espace européen de l'enseignement supérieur (EEES) et l'Espace européen de la recherche (EER), et de devenir ainsi l'acteur principal du nouvel environnement international fondé sur la connaissance.

Dans le droit fil de ces objectifs, le processus de Bologne et la construction de l'Espace européen de l'enseignement supérieur renforcent la mobilité des étudiants et du personnel académique à travers l'Europe, et favorisent la coopération et la compétition entre les établissements d'enseignement supérieur (EES) à l'échelle européenne.

Cette conférence a confirmé que le classement des établissements d'enseignement supérieur est désormais une méthode d'évaluation incontournable. Malgré ses nombreux défauts, elle permet de mettre en évidence les performances des EES et/ou de leurs activités.

Au cours de la dernière décennie, plusieurs pays européens ont tenté de mettre au point des systèmes de classement des EES à l'échelle nationale ou internationale. La plupart de ces systèmes ne constituent que de simples palmarès qui, s'ils peuvent présenter un grand intérêt pour les médias, s'avèrent fort peu utiles pour les parties prenantes de l'enseignement supérieur. À l'instar du classement établi en Allemagne par le Centre pour le développement de l'enseignement supérieur (CHE), d'autres travaux fournissent une transparence adéquate et

tiennent compte des besoins des parties prenantes, mais ne portent que sur un nombre limité de pays.

Les systèmes de classement doivent être transparents et prendre en compte les besoins des différents groupes de partie prenante :

- Pour les étudiants et le personnel universitaire des EES et des instituts de recherche, il est important de fournir des informations concernant le profil et les performances des programmes d'enseignement proposés dans les pays européens au niveau de la Licence, du Master et du Doctorat, afin de promouvoir la mobilité à travers le continent ; des classements multiples et personnalisés permettent aux étudiants et au personnel universitaire de trouver les EES et les instituts de recherche correspondant à leurs attentes personnelles.
- Pour les EES et les instituts de recherche européens, il est nécessaire de développer un système leur permettant de se comparer entre eux, à la fois en vue de trouver des partenaires dans le cadre de coopérations et afin de se positionner sur l'échelle de la compétition.
- Pour les responsables politiques, il est nécessaire de fournir des indicateurs qui permettent de faire face aux enjeux présents et à venir, tant à l'échelle nationale qu'europpéenne.
- Pour les citoyens et les employeurs européens, le système doit générer des informations transparentes à propos de l'enseignement supérieur européen dans le monde, et mettre en valeur la diversité de l'orientation et des performances des EES européens.

Il n'existe pas d'approche universelle en matière d'informations quantitatives et qualitatives ou de classement. Notamment, les méthodes de classement doivent être soigneusement pensées afin de correspondre aux objectifs spécifiques des groupes ciblés tout en respectant la diversité des EES. Aussi l'Europe doit-elle, impérativement et au plus vite, mettre au point des instruments appropriés qui tiennent compte de la diversité de ses établissements d'enseignement supérieur et de recherche.

Définir les standards d'un classement européen

Le développement d'un classement européen doit être fondé sur une approche comparée visant à cartographier l'excellence de l'enseignement et de la recherche ; il ne devrait pas se contenter de dresser un simple palmarès.

Le classement européen doit s'articuler autour des principes suivants :

- 1 – une approche multidimensionnelle, qui renonce à la simplification induite par l'utilisation d'indicateurs composites ou synthétiques.
- 2 – une démarche de terrain, fondée sur un niveau d'analyse permettant de renseigner les étudiants et les universitaires de façon utile, en leur apportant des informations sur les domaines/disciplines et les programmes enseignés.
- 3 – la prise en compte de données sur l'intégration locale et régionale de chaque EES, notamment de certaines informations pertinentes telles que les partenariats avec d'autres EES (politiques de site), l'environnement socio-économique ou les infrastructures se trouvant à proximité (bibliothèques publiques ou plates-formes technologiques appartenant à d'autres établissements ou à des organismes publics, par exemple).
- 4 – l'accessibilité des données recueillies et de leur traitement, pour permettre la réalisation de nouvelles études et analyses.

5 – l'indépendance, garantissant que le classement n'est pas piloté par les gouvernements ou les universités, mais par un organisme ou un consortium autonome.

6 – une perspective internationale, qui englobe également les EES des autres régions du monde présentant un intérêt particulier.

Aussi, les conclusions rendues en 2006 à Berlin par l'IREG ont-elles été pleinement réaffirmées lors de la conférence de Paris, et en particulier le point suivant des Principes de Berlin :

« Un système de classement doit préciser le contexte linguistique, culturel, économique et historique des établissements d'enseignement qui font l'objet du classement. Les classements internationaux doivent en particulier tenir compte d'éventuels préjugés et délimiter des objectifs précis. En effet, les pays et les systèmes d'enseignement ne partagent pas tous les mêmes valeurs et convictions en matière de « qualité », et les classements ne doivent pas être conçus de façon à forcer les comparaisons ».

En parallèle, une typologie ou une classification des EES pourrait s'avérer utile pour les parties prenantes. Par exemple, le projet pilote financé par l'Union européenne « Mapping Diversity » (cartographie de la diversité), coordonné par le centre de recherche hollandais CHEPS, vise à dresser une typologie des établissements d'enseignement supérieur en fonction de leurs missions respectives : premier cycle, second cycle, troisième cycle, intensité de la recherche, services communautaires, niveau d'internationalisation, etc.

Prochaine étape : la cartographie des excellences européennes

La Présidence française propose de lancer le projet de cartographie, dans un contexte international, les différentes dimensions européennes de l'excellence de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Cette cartographie sera réalisée par un **Consortium d'évaluation de l'enseignement supérieur et de la recherche en Europe**, œuvrant en collaboration avec un réseau de partenaires à l'échelle nationale afin de traiter les données recueillies dans chaque pays au moyen de méthodes communes.

Le Consortium s'appuiera sur les compétences et les pratiques existantes pour développer une méthodologie permettant une cartographie multidimensionnelle des points forts et de l'excellence de l'enseignement et de la recherche et dans chaque domaine d'études, à l'image de la méthodologie mise au point en Allemagne par le Centre pour le développement de l'enseignement supérieur. La cartographie couvrira les trois niveaux d'études (Licence, et surtout Master et Doctorat), et sera effectuée sur la base du volontariat. Cette analyse portera aussi bien sur les EES que sur les instituts de recherche.

Par conséquent, la Présidence française invite la Commission européenne à lancer un appel d'offres afin d'explorer et de mettre à l'essai la faisabilité d'une telle cartographie des systèmes européens d'enseignement supérieur et de recherche en comparaison avec ceux d'autres régions du monde, dont les premiers résultats seraient publiés en 2010.

S'il est nécessaire d'évaluer les performances en matière de recherche, malgré les problèmes liés à la mise en place d'indicateurs de comparaison en recherche, il est également indispensable que des efforts concertés soient fournis pour définir des mesures européennes valides et fiables, qui non seulement permettent d'informer les étudiants quant à l'enseignement et aux formations dispensés, mais couvrent également d'autres volets de la

mission des EES européens qui méritent aussi d'être pris en compte. Le Consortium désigné devra s'efforcer de traiter ces questions, en s'inspirant des expériences menées au cours des années précédentes par les différents projets pilotes financés par l'Union européenne, et en tirant le meilleur parti du nouveau projet de collecte de données mis en place par Eurostat dans le domaine universitaire.

Le Consortium devra respecter les standards d'intégrité rappelés dans les *Principes de Berlin sur le classement des établissements d'enseignement supérieur*, et faire appel aux compétences nationales et internationales de groupes d'experts, de représentants des EES et de responsables politiques, mais également toutes les parties prenantes de la vie académique.